

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

Délibération N°2025/15

Nombre de membres :
En exercice :..... 14
Présents :..... 13
Représentés :..... 1
Votants :..... 14
Exprimés :..... 14
Pour :..... 14
Contre :..... 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 7 avril à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Journac, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absente représentée : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT).

Mme Marie-Pascale FRUGIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 36,39 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 83,59 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13,61 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour extrait certifié conforme, à Journac le 10 avril 2025.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire,
Marie-Pascale FRUGIER

Le Maire,
Francis THOMASSON

